

Le dossier est complet, l'ensemble des pièces est joint (pièces à fournir par le demandeur et par la collectivité).
Le Maire transmet au SPANC

Le _____ Signature

DEMANDE DE MISE EN PLACE D'UNE FILIERE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF - 2021 -

Les renseignements demandés dans ce document ont pour but de permettre la vérification de la compatibilité du projet d'assainissement avec l'habitation et le terrain. Un dossier complet raccourcira les délais de réponse.
Les références sont l'arrêté interministériel du 7 septembre 2009 fixant les prescriptions techniques applicables et le D.T.U.64.1- AFNOR de 2013.

Ce document est à déposer en 1 exemplaire à la mairie du lieu où sera réalisée l'installation. La mairie transmettra 1 exemplaire à Poher communauté (SPANC) qui l'étudiera et 1 exemplaire au service instructeur. Les informations personnelles recueillies sont enregistrées et destinées au service de contrôles du SPANC. Les données personnelles sont conservées pendant la durée nécessaire au traitement. Vous disposez de droits sur les données vous concernant que vous pouvez exercer auprès du délégué à la protection des données de la collectivité, en adressant une demande par écrit accompagnée d'un justificatif d'identité à l'adresse suivante : protection.donnees@cdg29.bzh.

Pour connaître vos droits et les modalités pour les exercer, veuillez consulter la notice d'information affichée : http://www.poher.bzh/accueil_poher/pied_de_page/mentions_legales

COMMUNE DE :

1-Identité du demandeur

Nom, Prénom :

Adresse complète :

Téléphone :

E-mail :

Eventuellement Nom et Tél. de son représentant :

2 – Localisation et Nature des travaux d'assainissement non collectif

Localisation du projet d'assainissement

Adresse :

Références cadastrales du terrain (sections et n°de parcelles) :

Nature des travaux

Le projet d'installation du dispositif d'assainissement non collectif est prévu dans le cadre :

d'une demande de Permis de Construire d'une construction neuve

N° du permis de construire :

N° du certificat d'urbanisme :

d'une transformation et/ou agrandissement d'une construction déjà existante

de la réhabilitation ou de la création d'un dispositif d'assainissement non collectif sans Permis de Construire

N° abonné (installation déjà contrôlée par le SPANC) :

N° de la déclaration de travaux :

3 – L'immeuble**Caractéristique de l'immeuble**

Habitation individuelle : Résidence principale Résidence secondaire

Autres locaux :

Nombre d'usagers :

Nombre de chambres et bureaux (ainsi que celles prévues par la suite): Nombre de pièces principales :

Nombre d'Equivalents-Habitants (EH) :

Nombre de salle de bain : Nombre de WC :

Mode d'alimentation du terrain en eau potable

Adduction publique Alimentation privée Autre (préciser) :

4- Caractéristiques du terrain**Surface de la parcelle**

Surface de la parcelle :m²

Surface construite :m² (emprise au sol)

Type de végétation présente :

Topographie

Terrain plat Pente moyenne Terrain avec une forte pente (> à 10%)

Perméabilité :

Faible Moyenne Très bonne

Présence d'eau souterraine à moins de 1 mètre

Oui Non

Terrain en zone inondable :

Oui Non

Présence de puits sur la parcelle ou sur les parcelles voisines

Oui Non

Si oui l'usage : Alimentation humaine Alimentation animale Arrosage Autres. Préciser :

Distance du puits par rapport au traitement :

Evacuation des eaux pluviales (rappel : rejet interdit dans le dispositif d'assainissement non collectif)

- Infiltration sur la parcelle (puisard, épandage)
- Réseau de surface (fossé, réseau d'eau pluviale, ...)
- Rétention / Arrosage
- Autres

Conception du projet

Concepteur du projet (architecte, Bureau d'études, le pétitionnaire,...) :

Nom :

Adresse :

Téléphone :

Installateur du dispositif (si déjà choisi) :

Nom :

Adresse :

Téléphone et fax :

4 – Filière d'assainissement non collectif proposée par le pétitionnaire

Prétraitement

Ouvrages de prétraitement	Cocher	Volume (Litres)	Matériau
Bac à graisses	<input type="checkbox"/>		
Fosse toutes eaux	<input type="checkbox"/>		
Préfiltre (décoiloïdeur) <input type="checkbox"/> intégré <input type="checkbox"/> séparé	<input type="checkbox"/>		
Toilettes sèches	<input type="checkbox"/>		
Autre dispositif (préciser) :	<input type="checkbox"/>		
Une ventilation primaire est-elle prévue ?		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
Une ventilation secondaire avec un extracteur, en aval du dispositif de prétraitement, est-elle prévue ?		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
Il s'agit d'un extracteur		<input type="checkbox"/> Statique <input type="checkbox"/> Eolien	

Un poste de relevage est-il prévu : Oui Non Volume du poste :

Si Oui, il se situe : Avant le dispositif de prétraitement (entre la sortie des eaux usées et le prétraitement)

Entre le dispositif de prétraitement et de traitement Après le dispositif de traitement (entre le traitement et l'exutoire)

Traitement

Ouvrages de traitement	Cocher	Dimensionnement							
		Nombre de tranchées	Longueur (en m)		Largeur (en m)		Surface (m ²)	Profondeur (en m)	
			du Filtre	de chaque tranchée	du Filtre	de chaque tranchée		du Filtre	de chaque tranchée
Tranchées d'épandage	<input type="checkbox"/>								
Tranchées d'épandage en pente	<input type="checkbox"/>								
Lit d'épandage	<input type="checkbox"/>								
Filtre à sable vertical non drainé	<input type="checkbox"/>								
Filtre à sable vertical drainé	<input type="checkbox"/>								
Tertre d'infiltration	<input type="checkbox"/>								
Filtre compact à massif de zéolite	<input type="checkbox"/>								
Filière agréée :	<input type="checkbox"/>	N° d'agrément :		Capacité de traitement (EH)		Dénomination commerciale :			

Le traitement se situe au moins à :			
3 m des limites de la propriété et des arbres :	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	
5 m de l'habitation :	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	
35 m d'un puits d'alimentation en eau potable :	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	

A COMPLETER DANS LE CAS D'UN SYSTEME DE TRAITEMENT DRAINE NECESSITANT UN EXUTOIRE

Modalités d'évacuation des eaux traitées (après traitement)									
Ouvrages de traitement	Cocher	Dimensionnement							
		Nombre de tranchées	Longueur (en m)		Largeur (en m)		Surface (m ²)	Profondeur (en m)	
			du Filtre	de chaque tranchée	du Filtre	de chaque tranchée		du Filtre	de chaque tranchée
Tranchées d'infiltration	<input type="checkbox"/>								
Lit d'épandage	<input type="checkbox"/>								
Puits d'infiltration	<input type="checkbox"/>								
Autres :	<input type="checkbox"/>								

Pièces complémentaires à fournir par le pétitionnaire
<input type="checkbox"/> Un plan de situation du lieu-dit indiquant le projet (1/25 000).
<input type="checkbox"/> Un plan cadastral (1/1000 ou 1/2500) permettant de localiser la parcelle dans le lieu-dit (nom des rues...) avec les limites de terrain, la localisation de l'habitation ainsi que les puits, sources ou captages, dans un rayon de 100 mètres par rapport au dispositif d'assainissement.
<input type="checkbox"/> Un plan masse (1/200 ou 1/250) présentant l'habitation et les différents éléments du dispositif d'assainissement dont les canalisations et l'emplacement des conduites de ventilation. <u>Ne pas oublier de donner le sens de la pente du terrain, son pourcentage et d'indiquer les courbes de niveaux cotées, ainsi que les limites de propriétés.</u>
<input type="checkbox"/> Un exemplaire de l'étude de sol de la parcelle réalisée.

Note 1 :

Le contrôle de conception exercé par le service public d'assainissement non collectif de Poher communauté est réalisé au vu des prescriptions techniques figurant dans :

- Le document technique DTU 64.1 en date d'août 2013.
- Les arrêtés interministériels de septembre 2009 relatifs à l'assainissement non collectif et par l'arrêté d'avril 2012 relatif aux modalités de la mission de contrôle du SPANC.

La responsabilité du service de contrôle ne serait être recherchée notamment pour les erreurs éventuelles portées sur les pièces et documents techniques remis par le pétitionnaire.

Le contrôle de conception exclut un avis technique sur :

- Les ouvrages destinés à l'évacuation des eaux pluviales
- Les ouvrages privés situés à l'intérieur des bâtiments

Note 2 :

Le propriétaire s'engage à réaliser l'installation uniquement après réception de l'avis favorable de conception sur le projet et conformément au projet accepté. **Ainsi le dispositif complet devra rester déblayé, de la sortie des eaux usées de l'habitation jusqu'à l'aval de la filière de traitement.** Le propriétaire pourra recouvrir l'installation qu'après avis favorable du SPANC sur la conformité de réalisation.

Un plan de récolement localisant les ouvrages devra être fourni au SPANC

Les travaux devront être réalisés dans les règles de l'art (DTU 64.1), conformément à la réglementation technique en vigueur (Arrêtés du 7 septembre 2009).

Note 3 : Le propriétaire autorise les agents du SPANC à pénétrer sur la propriété pour les missions du contrôle technique de la conception puis de la réalisation de l'assainissement non collectif.

Note 4 : Le SPANC devra vérifier la conformité de la réalisation du dispositif à l'achèvement des travaux. Dans ce but, le SPANC devra être averti suffisamment tôt (au moins 1 semaine avant) et impérativement avant tout recouvrement des ouvrages.

Les prestations de contrôle assurées par le SPANC donnent lieu au paiement par l'utilisateur d'une redevance d'assainissement non collectif.

Le détail du montant de l'ensemble des redevances forfaitaires validé par délibération du conseil communautaire du 22 décembre 2020 est :

Type de contrôle effectué par le SPANC	Montant de la redevance
Contrôle de conception et implantation du projet	62 euros
Contrôle de vérification de l'exécution des travaux	86 euros
Contrôle diagnostic	86 euros
Contrôle périodique	86 euros
Contrôle en cas de vente	86 euros

Fait à

Tous les renseignements sont certifiés exacts

Signature du demandeur,